



APPEL A PROJETS 2026-BIS

La Fondation des sciences du patrimoine (FSP) lance son appel à projets d'automne de l'année 2026. Il porte sur le financement de trois types de projets :

- des **bourses de stage de Master 2 recherche** pour l'année universitaire 2026-2027. Le montant d'une bourse est fixé à 4k € (hors frais de gestion) et correspond au versement d'un maximum de six mensualités de 666 €.
- **l'organisation de colloques, journées d'étude, séminaires ou expositions.** La FSP n'assure qu'un cofinancement de l'opération. Le montant de l'aide demandée est plafonné à 2 500 € hors frais de gestion. Toute précision sur la valorisation de l'événement sera appréciée.
- des **publications papier ou en ligne (ou tout outil de médiation : films, brochures, etc.).** La FSP n'assure qu'un cofinancement de l'opération. Le montant de l'aide demandée est plafonné à 2 500 € hors frais de gestion. Pour les actes de colloques, il est nécessaire que l'événement ait déjà eu lieu et que le projet de publication soit déjà avancé (contact avec un éditeur, table des matières, devis, etc.).

Cet appel est ouvert à l'ensemble des personnels des institutions membres de la FSP. Les projets doivent associer au moins deux institutions différentes de la FSP : la fiche de candidature détaillera les partenariats. Le lien avec les thématiques de la FSP (étude et mise en valeur des patrimoines matériels) sera explicité. Les projets alliant laboratoires de recherche universitaires et institutions culturelles seront privilégiés.

Les projets déposés peuvent venir compléter un projet déjà financé dans le cadre de la FSP ou accompagner la valorisation de celui-ci. Pour l'aide à l'organisation d'événements scientifiques et à la publication, la FSP privilégie les projets qu'elle a déjà soutenus ou des projets très intégrateurs en termes de partenariats internes.

Pour les candidatures à une bourse de master, les missions confiées à l'étudiant seront détaillées avec soin. Les stages peuvent s'intégrer à un projet de recherche plus large, que ce dernier soit soutenu par la FSP ou relève de la programmation scientifique des partenaires. Le cas échéant, une présentation détaillée du projet dans sa globalité sera fournie en annexe. Le dossier devra permettre d'apprécier la façon dont le stage s'insère au sein du programme de recherche, tout en éclairant la partie qui sera prise en charge par le masterant.

La vocation principale des bourses de stage est d'assurer une formation à la recherche par la recherche. Les porteurs veilleront à expliciter l'intérêt scientifique du stage pour l'étudiant (acquisition de compétences spécifiques, découverte d'outils, familiarisation avec l'interdisciplinarité dans le domaine des sciences du patrimoine, etc.).

La liste des universités auxquelles seront rattachés les étudiants lauréats d'une bourse est ouverte. Il est demandé aux porteurs d'identifier une ou des formation(s) en adéquation avec le profil recherché, en précisant les universités concernées (rubrique « universités auxquelles pourra être rattaché l'étudiant »).

Si la FSP soutient un projet, toute publication à laquelle il donne lieu doit obligatoirement porter la mention suivante :

Ce travail a bénéficié d'une aide de l'État gérée par l'Agence Nationale de la Recherche au titre du programme d'investissements d'avenir intégré à France 2030, portant la référence ANR-17-EURE-0021- École Universitaire de Recherche Paris Seine Humanités, Création, Patrimoine - Fondation des sciences du patrimoine (en anglais : This work benefited from State aid managed by the Agence Nationale de la Recherche (French National Research Agency) under the Investment for the Future Program integrated into France 2030, bearing the reference ANR-17-EURE-0021 - Ecole Universitaire de Recherche Paris Seine- Foundation for cultural heritage science).

Des notices doivent également être déposées au sein de la collection d'archives ouvertes de la FSP (communications, posters, publications, etc.) : <https://hal.archives-ouvertes.fr/FSP-PATRIMA/>

Le respect de ces obligations conditionne le versement effectif des financements accordés.

Vous trouverez sur le site de la FSP une fiche de soumission à compléter pour chaque type de candidature déposée (bourse de master, colloque, publication). Ce document devra **tenir sur deux pages**. Le **nombre d'annexes est strictement limité à deux, chaque annexe ne pouvant excéder deux pages**. Les signatures ou les mails d'engagement des différents partenaires sont obligatoires ; les seconds sont à envoyer à la même adresse que le dossier. **Le non-respect de ces consignes entraînera automatiquement un refus du dossier.**

Si un même projet donne lieu à plusieurs demandes (par exemple bourse de master et aide à la publication), deux fiches distinctes doivent être remplies.

La date de clôture des candidatures est le vendredi 6 novembre 2026 à 12 heures précises.

Dépôt des candidatures par envoi électronique à : sciences.patrimoine.aap@gmail.com

(Aucun dossier envoyé à une autre adresse ne sera pris en considération)

Votre contact scientifique : Anne-Julie ETTER (anne-julie.etter@cyu.fr)

Votre contact administratif : Emmanuel POIRAUT (emmanuel.poirault@sciences-patrimoine.org)